

Actualisation du Document d'Objectifs Natura 2000

Natura 2000 en Baie du Mont Saint-Michel

Groupe de travail Marais de Dol-Châteauneuf

27 juin 2018



Credit : F. Hyacinthe



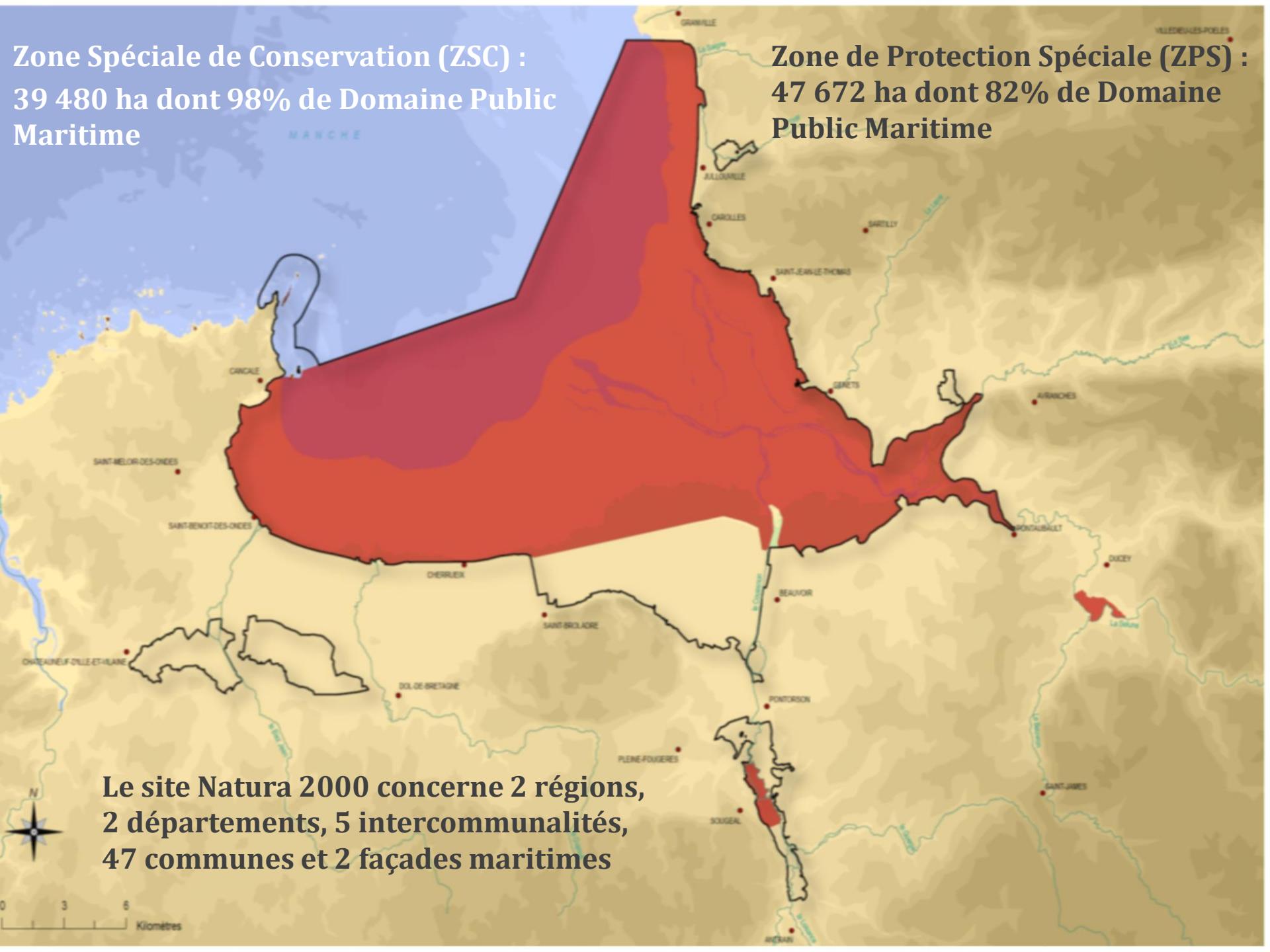
Ordre du jour

- ✿ Démarche d'actualisation du Document d'Objectifs
- ✿ Partage de l'évaluation du Document d'Objectifs
- ✿ Retours d'expériences
- ✿ Perspectives de gestion

Discussion
Concertation

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :
39 480 ha dont 98% de Domaine Public Maritime

Zone de Protection Spéciale (ZPS) :
47 672 ha dont 82% de Domaine Public Maritime

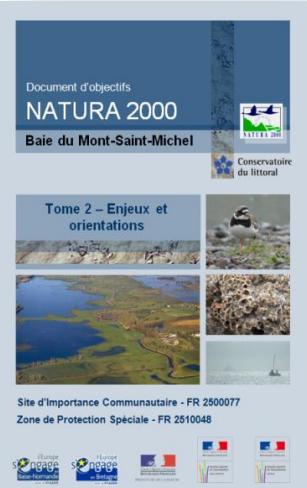
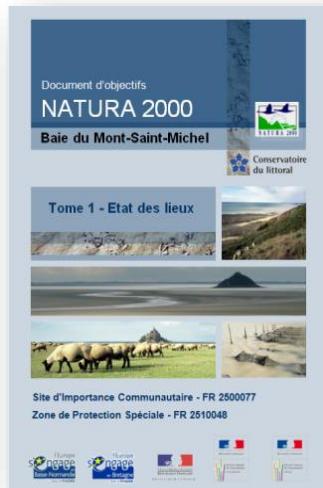


**Le site Natura 2000 concerne 2 régions,
2 départements, 5 intercommunalités,
47 communes et 2 façades maritimes**

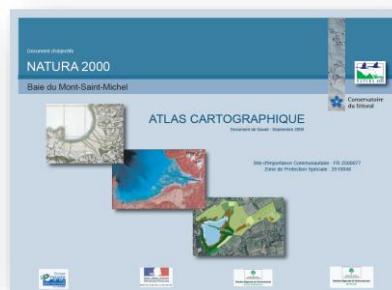
Le DocOb Baie du Mont Saint-Michel

- ✿ Document d'objectifs validé par le Comité de pilotage du 26 novembre 2009 et approuvé le 28 février 2011

3 tomes : état des lieux, enjeux et orientations, actions et opérations



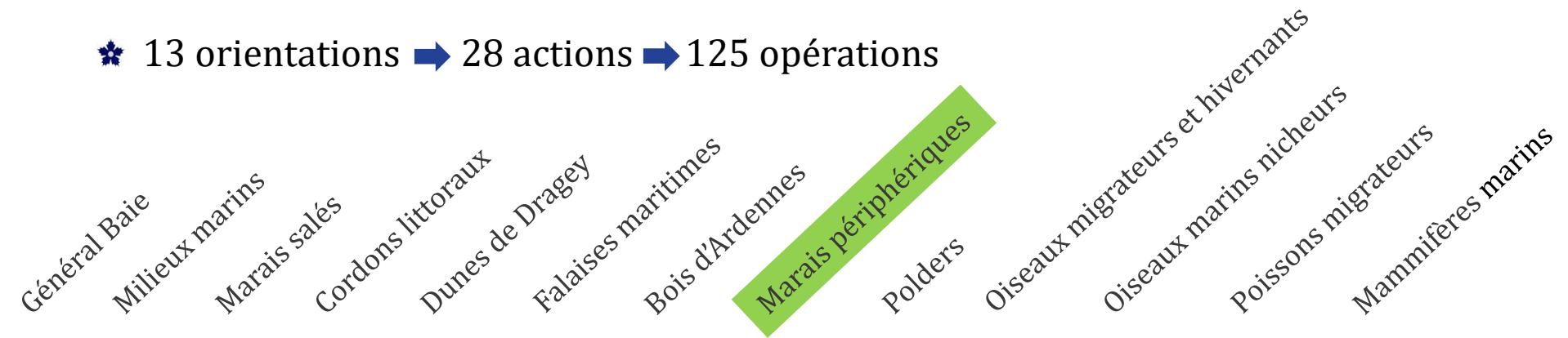
Document de synthèse



3 annexes : atlas cartographique, annexe scientifique (fiches habitats et espèces), annexe administrative

Le DocOb Baie du Mont Saint-Michel

✿ 13 orientations → 28 actions → 125 opérations



L'évaluation du DocOb

- ✿ Réalisée en 2017 et présentée lors du Comité de Pilotage du 20 novembre 2017

Article R414-9-6 du Code de l'environnement

Le ou les préfets soumettent au moins tous les trois ans au comité de pilotage Natura 2000 un rapport sur la mise en œuvre du document d'objectifs.

Ils évaluent périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site et communiquent les résultats de cette évaluation aux membres du comité de pilotage Natura 2000.

✿ Méthodologie d'évaluation

Evaluation par opération :

- ✓ Description des réalisations
- ✓ Niveau de réalisation :
 - Réalisée 😊
 - Partiellement réalisée 😐
 - Non réalisée 😞

2 Orientation n° :

Action n° :

Habitats et espèces concernés :
Secteurs concernés :

Opération ...1 :

Description :
Type d'intervention : Etude 📈 / Travaux 🚧 / Veille et suivi 🔍 / Instruction 🔗 / Cohérence réglementaire 📈 / Communication 📨
Priorité : ★★★★★★
Maîtres d'ouvrages et partenaires :

Niveau de réalisation : Réalisée / Partiellement réalisée / Non réalisée




Justification :
 changement de contexte
 manque de moyens
 opération non prioritaire
 contexte partenarial non favorable

Description des réalisations :
-
-

Pers

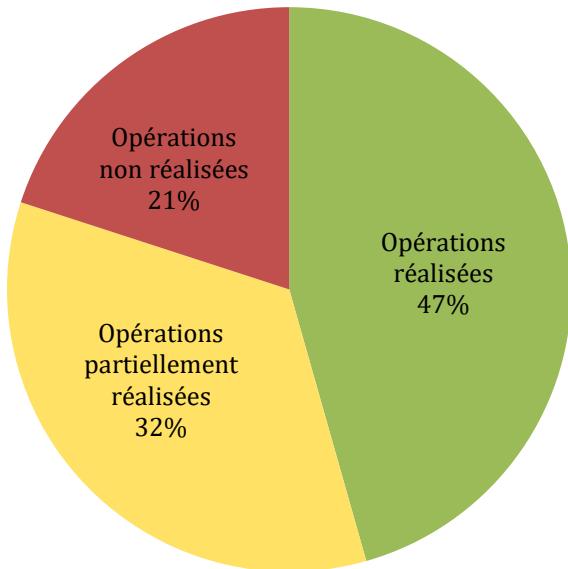
Carte/photo/document





L'évaluation du DocOb

✿ Bilan général

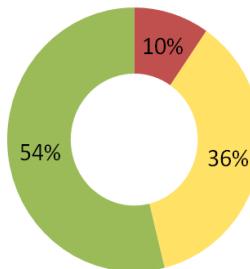


Pourcentage d'opérations par niveau de réalisation

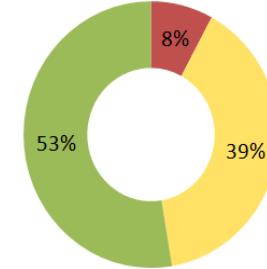
✓ 80% des opérations sont engagées

✓ Influence de la priorité sur la réalisation :

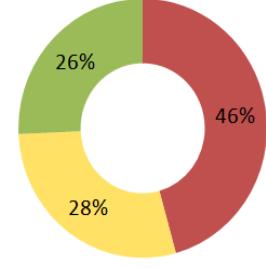
Opérations de priorité ★★★



Opérations de priorité ★★



Opérations de priorité ★



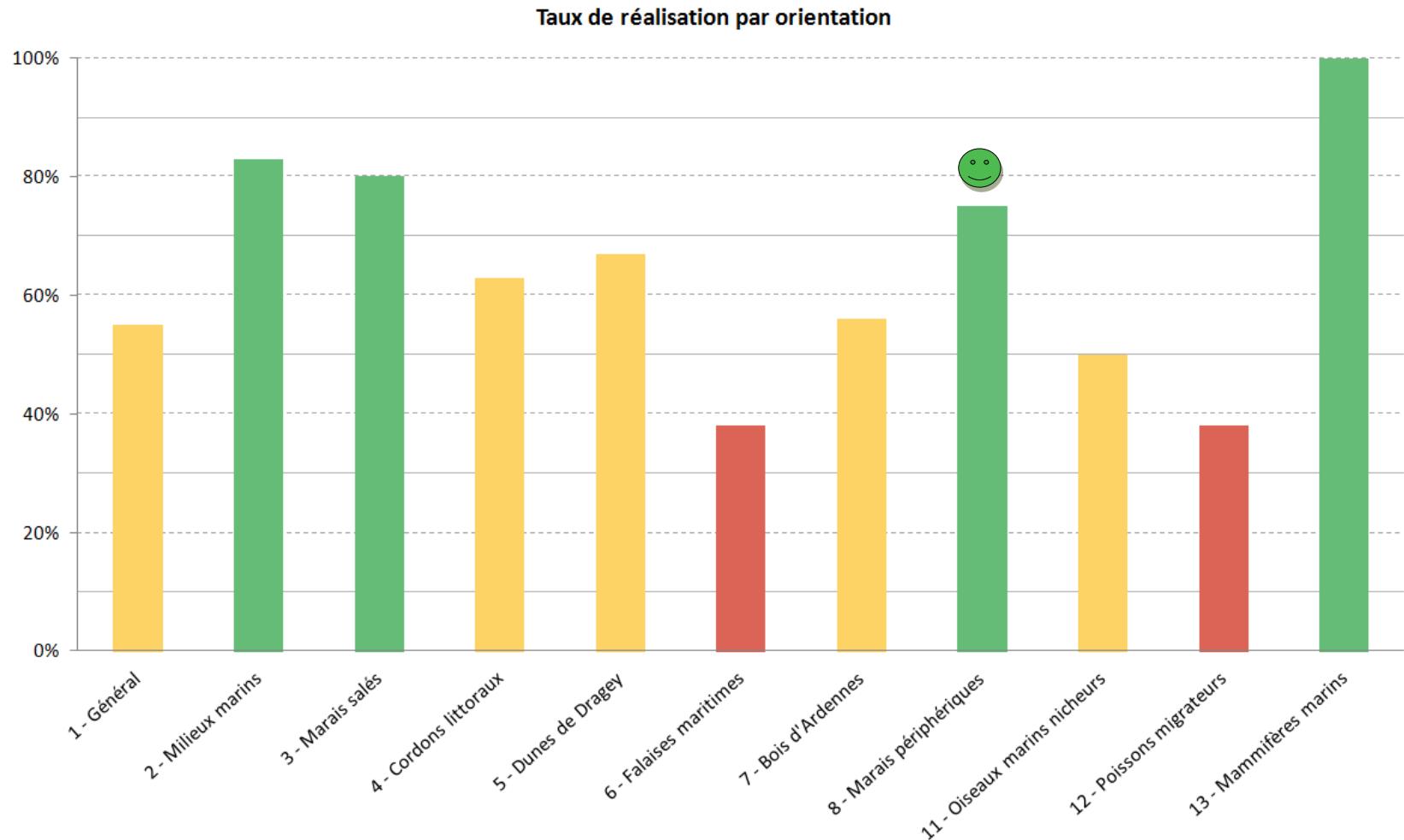
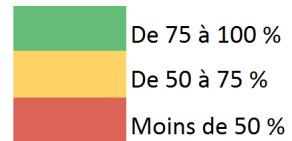
■ Non réalisées ■ Partiellement réalisées ■ réalisées

Les opérations non réalisées sont la conséquence de :

- Dissolution de l'AIMIV (20 opérations (15%) en dépendaient)
- Non prioritaire
- Insuffisance des moyens mis en œuvre

L'évaluation du DocOb

★ Bilan général



Marais de Dol-Châteauneuf

* Enjeux Natura 2000 (DocOb)

Zone de Protection Spéciale FR2510048

Marais en deux ensembles distincts : le marais blanc, maritime avec des sols constitués de tangue (10 500 ha) et le marais noir, dépression centrale, tourbeuse, régulièrement inondée (1 500 ha)

Alternance de prairies plus ou moins humides et de cultures, avec un réseau de haies bocagères et de canaux

La Zone de Protection Spéciale s'étend sur 1 970 ha , majoritairement de marais noir :
marais de Châteauneuf (890 ha) et marais de Dol, près de Graslin (1 080 ha)

Réseau hydrographique de drainage : biez d'un linéaire total de 350 km

Aménagements importants du marais à partir du XV^e siècle pour assurer le dénoiement du marais et permettre la poldérisation progressive du secteur

Accueil de l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse (dont majorité de passereaux)

Zone de gagnage nocturne pour les anatidés et limicoles

Marais de Saint-Coulban : une des dernières zones humides terrestres de la baie où la gestion des niveau d'eau reste très favorable pour l'avifaune

Quelques espèces d'intérêt communautaire :

-  Aigrette garzette
-  Pie-grièche écorcheur
-  Spatule blanche
-  Busard des roseaux
-  Barge à queue noire
-  Canard pilet
-  Sarcelle d'hiver
-  Canard siffleur
-  Mouette rieuse



Marais de Dol-Châteauneuf

✿ Gestion et usages

Plusieurs entités chargées de la gestion des marais :

- ✓ Syndicat des digues et marais de Dol : gestion du réseau hydrographique via des travaux d'entretien et d'aménagement des digues, berges, canaux et ouvrages associés
- ✓ Fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine : acquisition et restauration de terrains au sein du marais noir de Saint-Coulban (démarche initiée par l'Association des chasseurs de gibier d'eau d'Ille et Vilaine)
Objectif : réhabiliter des zones de gagnage pour l'avifaune et contribuer à la restauration de la fonctionnalité des zones humides en baie

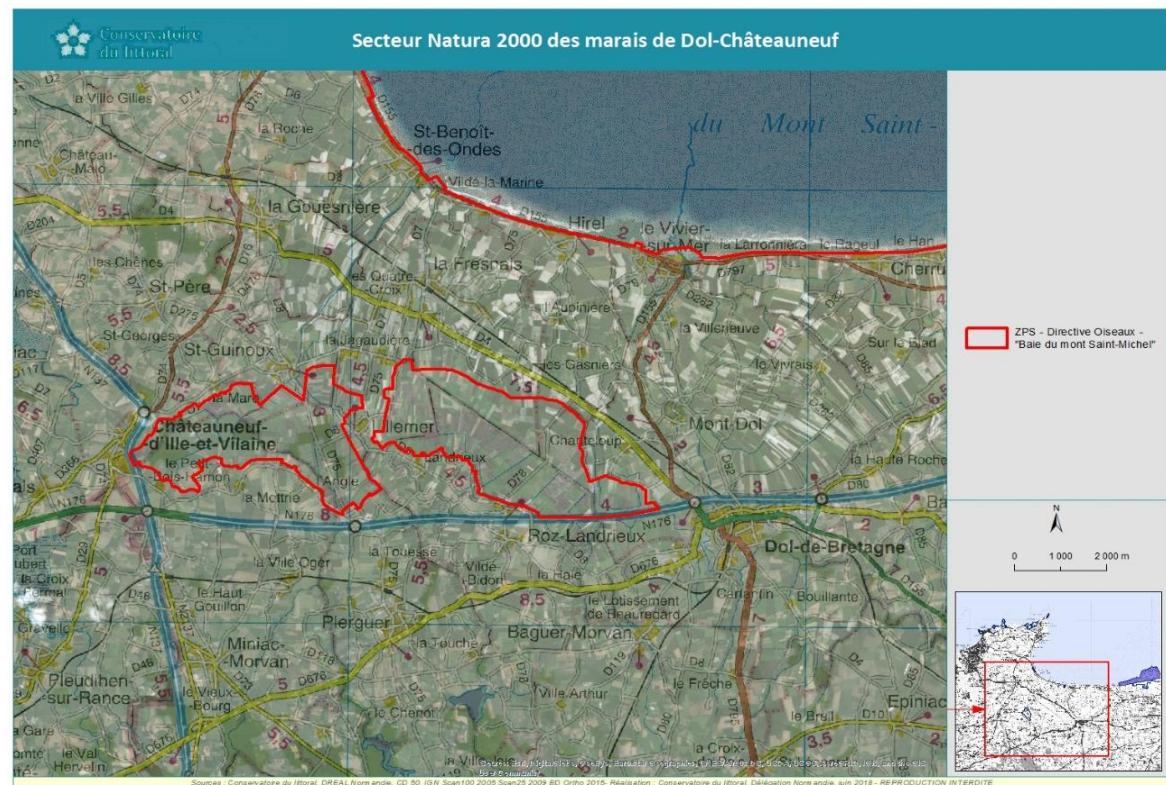
Marais inondé en période favorable pour l'avifaune

Gestion des prairies humides via des conventions avec les agriculteurs locaux sur 25 ha environ

Convention entre ces deux structures permettant la gestion des niveau d'eau par la Fédération des chasseurs sur ses terrains

Activités agricoles : élevage bovin, cultures, prairies de fauche

Usages : randonnée, chasse au gibier d'eau, pêche, sorties nature, ornithologie, etc.



✿ Problématiques de conservation identifiées dans le DocOb

- Conserver la diversité des milieux :
 - ✓ Préserver les entités paysagères : hétérogénéité favorable à une avifaune diversifiée
Zones bocagères, prairies de fauche, pâtures, canaux et végétations de berge associées, champs inondés, etc.
 - ✓ Pérenniser une gestion agricole durable des marais : un pâturage extensif et la fauche, suffisamment tardive, maintiennent les milieux ouverts et permettent le succès des nichées
 - ✓ Prendre en compte les contraintes pour les systèmes d'exploitation agricoles : engager un travail sur l'aménagement parcellaire via le regroupement ou l'échange de parcelles
- Préserver la population de pie-grièche écorcheur du marais noir :
 - ✓ Conserver une mosaïque d'habitats avec des prairies naturelles et des haies préservées
- Assurer une gestion globale et cohérente des niveaux d'eau pour conserver cette attractivité :
 - ✓ Ennoiement des parcelles à l'hiver/printemps ~ alimentation, repos
 - ✓ Gestion des précipitations printanières ~ risques pour les nichées par ennoiement suite à une montée soudaine du niveau et par assec suite à une vidange trop rapide des marais
- Soutenir la gestion de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine dans le marais de Saint-Coulban



Crédit : F. Hyacinthe

✿ Evaluation de la mise en œuvre des actions du DocOb

ORIENTATION N°8B : ENCOURAGER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES PÉRIPHÉRIQUES DE LA BAIE - LE MARAIS DE DOL-CHÂTEAUNEUF

□ Action 8.1 : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement

- ✓ *Opération 81.1* : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositifs de gestion existants sur les marais ★★ 
- ✓ *Opération 81.2* : Encourager la mise en place de dispositifs de gestion écologique sur les marais non pourvus ★★★ 
- ✓ *Opération 81.3* : Contribuer à l'identification des zones humides dans les PLU et les SCOT ★ 

□ Action 8.2 : Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques

- ✓ *Opération 82.4* : Elargir les canaux annexes avec création de pentes douces ★ 

□ Action 8.3 : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques

- ✓ *Opération 83.1* : Préserver la végétation palustre et éviter l'érosion des berges par la pose de clôtures sur les rives des ruisseaux et fossés ★★ 
- ✓ *Opération 83.2* : Créer des rives en pentes douces ★★ 
- ✓ *Opération 83.3* : Soutenir et encourager un entretien écologique des étangs et mares ★★★ 
- ✓ *Opération 83.4* : Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension des roselières ★★ 
- ✓ *Opération 83.5* : Contrôler les saulaies dans les secteurs où leur extension est problématique ★★ 
- ✓ *Opération 83.6* : Expérimenter la mise en défens de certains secteurs favorables à l'avifaune ★ 

✿ Evaluation de la mise en œuvre des actions du DocOb

- Des actions concernant l'ensemble de la baie dont le marais de Dol-Châteauneuf

ORIENTATION N°1 : GARANTIR L'INTÉGRITÉ GLOBALE DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL ET DE SES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES

□ Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie

- ✓ *Opération 11.2* : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides ★★★ 
- ✓ *Opération 11.4* : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel ★★★ 
- ✓ *Opération 11.6* : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000 ★★ 
- ✓ *Opération 11.7* : Faire prendre en compte et porter à connaissance les préconisations du DocOb dans les documents d'urbanisme ★★★ 

□ Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel

- ✓ *Opération 12.2* : S'appuyer notamment sur les compétences des maisons de Baie pour renforcer auprès du grand public la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire ★★★ 
- ✓ *Opération 12.4* : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie ★★★ 

Marais de Dol-Châteauneuf

✿ Evaluation de la mise en œuvre des actions du DocOb

Action 1.3 : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

- ✓ *Opération 13.1* : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles ★★★ 

Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables

- ✓ *Opération 14.2* : Encourager et soutenir la reconversion des terres arables en herbages extensifs ★★ 

- ✓ *Opération 14.3* : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies ★★★ 

- ✓ *Opération 14.4* : Encourager les pratiques de fauche tardive ★★★ 

- ✓ *Opération 14.5* : Développer une gestion différenciée des bandes enherbées et des milieux de contact ★ 

- ✓ *Opération 14.6* : Restaurer, entretenir et replanter des haies ou des alignements d'arbres d'intérêt patrimonial ★★★ 

Action 1.5 : Maîtriser le développement des espèces animales et végétales potentiellement envahissantes

- ✓ *Opération 15.1* : Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives ★★ 

- ✓ *Opération 15.2* : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives ★★★ 

Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie

- ✓ *Opération 16.1* : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces ★★ 



✿ Evaluation de la mise en œuvre des actions du DocOb

Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune

- ✓ *Opération 17.1* : Organiser et harmoniser les réseaux de comptage ★★★ ☺
- ✓ *Opération 17.2* : Soutenir et pérenniser les actions de suivi des oiseaux hivernants ★★★ ☹
- ✓ *Opération 17.3* : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau ★★★ ☺
- ✓ *Opération 17.4* : Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques ★★★ ☹

Action 1.8 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les amphibiens d'intérêt européen

- ✓ *Opération 18.2* : Etablir un état des lieux précis des amphibiens de l'annexe IV de la directive Habitats et suivre l'évolution de leurs populations ★ ☹

Action 1.10 : Prendre en compte les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

- ✓ *Opération 110.1* : Suivre les recommandations de gestion du Plan national d'actions et du plan régional d'actions « Chiroptères » ★★★ ☺
- ✓ *Opération 110.3* : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Butor étoilé » ★ ☹
- ✓ *Opération 110.4* : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Phragmite aquatique » ★★ ☹

TEMPS D'ÉCHANGE ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

✿ Quelles perspectives pour la suite ?

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel" Groupe de travail "Marais de Dol-Châteauneuf", 27 juin 2018

Orientation	Action	Opérations	Perspectives
Orientation n°8b : Encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie : le marais de Dol-Châteauneuf	Action 8.1 : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement	<i>Opération 81.1</i> : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositifs de gestion existants sur les marais	
		<i>Opération 81.2</i> : Encourager la mise en place de dispositifs de gestion écologique sur les marais non pourvus	
		<i>Opération 81.3</i> : Contribuer à l'identification des zones humides dans les PLU et les SCOT	
	Action 8.2 : Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques	<i>Opération 82.4</i> : Elargir les canaux annexes avec création de pentes douces	
	Action 8.3 : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques	<i>Opération 83.1</i> : Préserver la végétation palustre et éviter l'érosion des berges par la pose de clôtures sur les rives des ruisseaux et fossés	

Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel

<http://littoral-normand.n2000.fr/>

The screenshot shows the homepage of the Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel website. The background features a scenic landscape of green hills overlooking a blue sea under a sky with white clouds and several birds in flight. At the top left is the logo for "Conservatoire du littoral" (a blue stylized flower icon) and "NATURA 2000" (a green icon with a bird and water). A search bar with a magnifying glass icon is positioned at the top right. The main title "Natura 2000" and subtitle "Les sites littoraux normands" are displayed prominently in the center of the page. Below the title is a large photograph of coastal dunes. A navigation menu at the bottom includes links for "Accueil" (Home), "Découvrir Natura 2000", "Les sites littoraux normands", and "Participer". A detailed sidebar on the left provides information about the Conservatoire du Littoral's role in Natura 2000, its history (founded in 1975), its policy (protection of natural spaces and landscapes along coasts and lakes), and its current coverage (138,800 hectares across 600 sites, 1200 km of coastline). It also mentions its local representation through 10 regional delegations.

Rechercher :

Natura 2000

Les sites littoraux normands

[Accueil](#)

Accueil

Ce site présente l'implication du Conservatoire du Littoral - Délégation Normandie dans la démarche Natura 2000, soit en tant qu'opérateur (élaboration de documents d'objectifs), soit en tant qu'animateur (mise en oeuvre de ces documents d'objectifs).

Le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975. Il mène une **politique foncière** visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales ou à des associations pour qu'elles en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Au 1er octobre 2010, le Conservatoire assurait la protection de **138 800 hectares** sur **600 sites**, représentant plus de 1200 km de rivages, soit plus de 15 % du linéaire côtier.

Le Conservatoire du Littoral est représenté localement par **10 délégations régionales**, implantées dans toute la France.





*Merci de votre
attention*

Crédit : F. Hyacinthe